



## **Plan de relance Formation et Alternance d'OCAPIAT**

Dans le prolongement des actions conduites lors du confinement pour soutenir les entreprises et organiser la réalisation à distance des formations, le Conseil d'administration d'OCAPIAT\* a validé à l'unanimité au cours de la réunion du 2 juillet 2020 un plan d'accompagnement à la reprise (CAP 'Relance) et un plan de soutien et de développement de l'alternance (CAP 'Alternance).

Par ailleurs, ses orientations stratégiques ont été validées par la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée avec l'Etat le 6 juillet. OCAPIAT peut désormais mener à bien ses missions dans la durée.

Cap sur les formations en alternance, les petites entreprises - majoritairement représentées dans le périmètre de l'OPCO - et plus largement, cap sur le développement de la formation professionnelle.

\* Opérateur de compétences (OPCO) créé par la loi Avenir professionnel du 5/09/2018. Périmètre d'action : secteurs de la coopération agricole, de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire, de la pêche et des cultures marines et des territoires

### **Focus sur 4 temps forts du mois de juillet**

- 1. OCAPIAT lance un plan de relance d'envergure de près de 14 millions d'euros, intitulé Cap'Relance.** Dans le cadre de ce plan de reprise, 6 mesures sont prévues (Annexe 2) dont une campagne media pour inciter les futurs alternants à se tourner vers l'agriculture, l'agro-alimentaire et la pêche marine, est prévue d'ici la rentrée. Cap'Relance vient en complément des mesures annoncées par l'Etat (décrets attendus fin juillet).
- 2. OCAPIAT lance un plan de soutien et de développement de l'alternance (CAP 'Alternance) avec des mesures concernant la réalisation d'actions**
  - en partenariat avec les branches professionnelles (actions de développement et de communication...);
  - à destination des dispensateurs de formation (plateforme alternance et animation du partenariat...);
  - à destination des entreprises et actifs (accompagnement des entreprises dans l'identification des besoins et l'intégration des alternants...)
  - à destination des partenaires (CFA, Conseil régionaux, GEIQ...).



3. La 1<sup>ère</sup> mesure de ce plan de soutien a été l'ouverture le 8 juillet de l'extranet **PartNet**», un outil innovant et facilitant, destiné à accompagner la mise en œuvre et le financement des contrats d'apprentissage : cet extranet permet aux CFA (centres de formation d'apprentis) de se substituer aux entreprises pour leurs démarches administratives liées aux contrats d'apprentissage, et ce, de manière 100 % dématérialisée. Le 10 juillet, déjà 15 % des CFA ont créé leur compte. En savoir plus : <https://www.ocapiat.fr/cfa-kit-outils-apprentissage/>

4. OCAPIAT **signe avec l'Etat** sa convention triennale d'objectifs et de moyens. Une obligation réglementaire et un outil stratégique important pour mener à bien ses missions. (Annexe 1)

A large, light gray watermark of the OCAPIAT logo is centered on the page. It consists of the word "OCAPIAT" in a bold, sans-serif font, with a stylized "O" that is a speech bubble with an orange arc above it. The watermark is semi-transparent and serves as a background element.



## Annexe 1 - Signature de la convention d'objectifs et de moyens

Les conventions d'objectifs et de moyens (COM) sont pour les OPCO une obligation réglementaire, un engagement contractuel avec l'Etat et un outil stratégique.

- **Une obligation réglementaire**

Les OPCO sont des organismes agréés par les Pouvoirs publics dont les activités sont réglementées. La loi (art. L. 6332-2 du code du travail) prévoit la conclusion entre l'Etat et chaque opérateur de compétences d'une convention d'objectifs et de moyens (COM) qui détermine les modalités de financement, le cadre d'action ainsi que les objectifs et les résultats attendus dans la conduite de leurs missions.

- **Un engagement contractuel**

La COM est une convention par laquelle l'OPCO s'engage à atteindre les objectifs fixés (en termes notamment de développement de la formation et des compétences et de qualité de sa gestion administrative) ainsi que le niveau de frais de fonctionnement qui lui est alloué.

- **Un outil stratégique**

La COM est un outil stratégique permettant à l'Etat et à l'OPCO de partager et mettre en œuvre des orientations sur des sujets d'intérêts communs comme le développement de l'apprentissage, des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'attractivité des métiers (...).

**Il existe une parfaite convergence entre les indicateurs de la COM et les orientations stratégiques d'OCAPIAT, sur les axes clés suivants :**

1. Soutenir financièrement le développement des projets de recrutement et de formation par l'alternance
2. Développer les compétences des actifs au sein des entreprises adhérentes
3. Accompagner les branches professionnelles dans la définition de leur politique de formation et le développement de la certification.

**La COM d'OCAPIAT est composée de 10 indicateurs.**

**5 indicateurs communs à chacun des 11 OPCO :**

1. *Action de l'OPCO pour l'alternance*
2. *Activité de l'OPCO envers les TPME*
3. *Capacité de l'OPCO à aller chercher des cofinancements externes*
4. *Gestion administrative des dossiers*
5. *Couverture territoriale par conseiller*



**5 indicateurs propres à OCAPIAT :**

1. *Capacité de l'OPCO en faveur des salariés ayant un faible niveau de qualification*
2. *Activité de l'OPCO sur des dispositifs spécifiques favorisant le maintien ou l'intégration dans l'emploi durable*
3. *Activité de l'OPCO envers les demandeurs d'emploi*
4. *Activité de l'OPCO envers les territoires des DOM*
5. *Contrôle qualité de l'offre de formation*





## Annexe 2/ Cap'Relance : pour une meilleure reprise d'activité des entreprises et éviter les licenciements

Suite à la crise sanitaire, le Conseil d'administration d'OCAPIAT du 2 juillet a adopté un plan d'accompagnement des entreprises relevant de son périmètre et des salariés employés par ces entreprises.

L'objectif de Cap'Relance est de développer la formation professionnelle et l'alternance dans un contexte de rentrée sociale et économique jugée difficile d'après de nombreux observateurs. Le CA d'OCAPIAT mobilise un budget de près de 14 M€ pour un plan d'actions décliné en 6 mesures :

- ❶ Réalisation d'une enquête flash sur les besoins des adhérents
- ❷ Développement de l'accès à la formation via le dispositif *Boost'Compétences* au bénéfice de 2.100 stagiaires supplémentaires issus d'entreprises de moins de 50 salariés
- ❸ Développement de l'offre « *Digital Accès +* » offrant aux entreprises l'accès en ligne à 500 cours de formation à distance sur des domaines transverses (bureautique, « *softskills* », management, commercial, management, informatique, ...). Ces 500 cours seront dispensés à 20.000 stagiaires dans le cadre d'un partenariat avec OpenClassRooms
- ❹ Accompagnement des entreprises de 50 salariés et plus dans le cadre de cofinancements au titre d'un projet *FSE (Fonds social européen)*
- ❺ Mise en œuvre d'un plan de développement de l'alternance : campagne de promotion de l'alternance dans les secteurs professionnels de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, prestation de service d'accompagnement RH sur le recrutement d'un alternant dans une entreprise, accompagnement des conseillers entreprises d'OCAPIAT
- ❻ Mesures spécifiques au profit des entreprises et des salariés des DOM (moyens financiers).



## A propos d'OCAPIAT

**OCAPIAT** est l'un des nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018.

OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. Il couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

OCAPIAT est pleinement opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

### Chiffres clés d'OCAPIAT :

Avec près de 184 000 entreprises, plus de 1,2 million de salariés dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles,**
- **98,4 % d'entreprises de moins de 50 salariés** dont 92,8 % de moins de 11 salariés
- **1,6 % d'entreprises de plus de 50 salariés** qui emploient 53,5 % de salariés.

### Plus de 34 000 dispensateurs de formation sont en relation avec OCAPIAT.

**La filière alimentaire** recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires,
- la Coopération agricole et les familles associées,
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

**La filière agricole** recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année, (chiffres 2017).

**La filière pêche** recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

Elle recouvre également les entreprises de services dans les **territoires**, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

**Contact presse / Juillet :** Sabine Defrémont (mobile : 07 81 97 58 21)

Août : Laurence Jamet (mobile : 06 74 64 79 40)

ou [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)